

## REMERCIEMENTS

Au nom de tous les riverains, l'Association remercie chaleureusement M. Louis Caron pour tout le travail effectué bénévolement pour l'implantation du réseau 911 au lac.

L'identification des entrées et la localisation de chaque propriété va faciliter l'accès à votre propriété aux ambulanciers, pompiers et policiers pour vous porter secours rapidement.

Merci à ceux et celles qui on pu lui faciliter la tâche par leur collaboration. Votre collaboration est aussi nécessaire pour la tenue à jour de vos coordonnées. Veuillez communiquer tout changement à vos coordonnées directement à Louis Caron qui les acheminera pour vous aux services concernés : ambulance, municipalité et MRC service incendie et police.

*V. Caron, sec. trés. de l'APELJ.*

## 3 MESURES À IMITER

### Pour contrer le vieillissement du Lac St-Charles (c'est bon aussi pour tous les lacs!)

Les représentants de l'arrondissement de La Haute St-Charles annoncé plusieurs mesures afin de contrer le vieillissement prématuré du lac. Parmi celles-ci on cite :

- continuer l'inspection des installations des fosses septiques;
- procéder au reboisement des rives;
- interdire l'utilisation de pesticides et d'engrais.

*Source, Le Soleil, par Guy Garant*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2007**  
L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally aura lieu le **dimanche 10 juin** de 9h00 à 12h00 à la salle du conseil municipal Saint-Paul-de-Montminy  
Bienvenue à tous et à toutes!

Le conseil d'administration de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally pour 2005-2006 :

**Rosemond Caron**, président,  
**Danielle Cloutier**, vice-présidente  
**Victor Caron**, secrétaire trésorier



Vos articles, photos, suggestions, sites Internet intéressants, etc. sont toujours bienvenus.

Faites-en part au responsable selon le moyen qui vous convient :

Victor Caron,  
3505, avenue Laurin, Québec, Qc G1P 1T6  
Tél. : (418) 871-5458  
E.mail : vcaron@webnet.qc.ca

Victor Caron, responsable et saisie des textes  
Jean-R. Caron, mise en page et impression  
Françoise L. Caron, expédition.

Merci à tous les signataires des textes et à ceux et celles qui nous ont fourni des informations pour publication, tous en profitent.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**dimanche 10 juin 2007**  
**au centre municipal, 9h.**

# ÉCHOS DU LAC JALLY

Bulletin de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Jally  
Saint-Paul-de-Montminy  
No 59, mai 2007

## MOT DU PRÉSIDENT

### L'éolien

L'éolien n'est pas une énergie nouvelle, mais c'est une énergie propre et renouvelable née du vent. Vous rappelez-vous, quand nous étions jeunes, nous avons fait des «vire-vents»?

Même principe : le vent frappe les pales de l'éolienne qui sont reliées à un moyeu supportant une mécanique qui met en rotation une génératrice, laquelle produit de l'électricité. Un vent d'une vitesse moyenne de 10 kilomètre/heure est nécessaire pour actionner le rotor de l'éolienne.

La force du vent a été exploitée depuis des temps anciens. Qui n'a pas vu un moulin à vent ? Les encyclopédies nous indiquent que vers le VIIIe siècle sont apparus les premiers moulins à vent pour remplacer les humains et les animaux pour des travaux durs comme moudre le granin, pomper l'eau, le sciage du bois, etc. Dans notre campagne, à Saint-Paul, je me souviens très bien que mes parents m'ont montré à plusieurs reprises la tour munie d'une roue de 20 à 24 ailettes, orientée face au vent par une girouette et



avait pour but de pomper l'eau aux bâtiments de ferme de M. Odilon Castonguay.

Il y a des éoliennes qui sont très petites, d'autres sont moyennes et aussi de très grandes. Les plus petites sont de type privé, c'est-à-dire pour les besoins d'un voilier, d'un chalet, soit pour un particulier ayant besoin d'une petite consommation. Dans la catégorie moyenne, la tour supportant le rotor pourra s'élever à 15 m de hauteur et être branchée au réseau de l'Hydro-Québec dans une but de

produire et de consommer. Quant aux grandes éoliennes elles possèdent des tours de 50 à 60 m de hauteur, les pales seront de 20 à 30m et peser autant de 20 tonnes.

Ce gigantesque «vire-vent» doit être bien ancré au sol pour assurer sa solidité et, pareille prestance ne passera pas inaperçue dans le paysage. Tout le monde veut de l'énergie propre, renouvelable et protectrice de l'environnement, mais rares sont ceux qui craignent de voir les tours.



Une tour ce n'est pas si grave, mais un parc de plusieurs tours peut être drôlement visuel. Quand, en arrivant sur les hauteurs de Saint-Paul, en verrons-nous? Nous pourrions en voir bientôt, si le vent est bon...

Les journaux ont rapporté plusieurs critiques sur des projets. Il y a eu des projets abandonnés, modifiés ou déplacés. Des MRC ont été prises au dépourvu, d'autres ont adopté des règlements en toute hâte. Présentement, je crois qu'il y a un encadrement suffisant pour protéger les propriétaires fonciers.

Les impacts sont à la fois visuel, foncier et économique.

### Impact visuel

Chacun de nous réalise bien ce que l'impact visuel peut-être. La tour elle-même, de couleur blanche ou grise dans une forêt de conifères mixée à des feuillus nous apparaîtra comme un extra-terrestre sortant de terre.

### Impact foncier

L'impact foncier est celui relié au terrain. C'est le déboisement des chemins d'accès, le déboisement de l'aire d'implantation et le déboisement des lignes de transport ou d'interconnection. Donc l'équivalent de plusieurs hectares déboisés à blanc et qui seront manitenus comme tels jusqu'au démantèlement de l'éolienne.

### Impact économique

L'impact économique touche le propriétaire foncier, la municipalité, le promoteur du projet et Hydro-Québec. Partant des documents qui m'ont été fournis en prévision d'un projet, je vous dirai qu'il n'y a pas à crier de joie quant aux indemnités reliées a un bail de servitudes sur 25 ans. Compte tenu de l'obligation de servitudes strictes, de l'accroissement des impôts et des taxes, le propriétaire foncier ne sera à peu près pas gagnant.

En terminant, précisons que la MRC de Montmagny a un règlement sur le sujet et précise qu'une éolienne peut-être établie à plus de 500m de toute habitation, situé hos du périmètre d'urbanisation. Espérons que les projets passeront par des études d'impacts au cours desquelles notre association aura pu faire valoir son point de vue pour contrer tout effet nuisible sur les eaux du bassin versant du lac Jally.

Bon été à vous tous!

*Rosemond Caron, président*



## ET SI ON UTILISAIT DES ENGRAIS NATURELS?

Il ne faut pas utiliser d'engrais pour fertiliser les pelouses en bordure d'un lac, tout le monde le sait. Les engrais sont chargés d'éléments nutritifs (phosphate, azote, potassium et autres) et contribuent à la surfertilisation des eaux. Et c'est alors que l'on voit les plantes aquatiques proliférer de façon excessive et, un jour, ce sont les algues qui se pointent le bout du nez, parfois des cyanophycées qui produisent des toxines. La direction de Santé publique n'y va pas de main morte lorsque des toxines sont présentes dans un lac: elle ferme tout simplement le lac. Interdit de consommer l'eau, interdit de s'y baigner! Plusieurs se posent la question: et si on utilisait des engrais naturels?



La réponse est toute simple: **un engrais c'est un engrais. Ça fertilise!** Les engrais naturels à gazon contiennent eux aussi, comme les engrais chimiques, les trois éléments nutritifs dont la pelouse a besoin: l'azote, le phosphore et le potassium.

Les engrais chimiques libèrent rapidement leurs éléments nutritifs, qui ruissellent vers le lac, dès la première pluie. Quant aux engrais naturels, ils finissent, eux aussi, par aboutir au lac, mais après que le travail des bactéries ait libéré leurs éléments nutritifs. Une question d'heures ou de jours, quoi! Mais pour le lac, c'est du pareil au même! Les eaux des lacs n'arrivent pas à distinguer entre un engrais chimique et un engrais naturel. Dès qu'il y a apport supplémentaire d'engrais, c'est la surfertilisation!

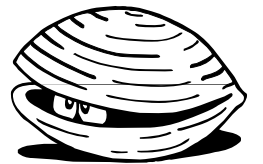
Ainsi, pour éviter d'avoir une croissance excessive des plantes aquatiques et des algues, il ne faut pas que

les engrais, chimiques ou naturels, aboutissent au lac. Pour vous éviter de graves problèmes de vieillissement précoce, il n'y a donc qu'une seule solution et elle est radicale: pas d'engrais dans l'encadrement forestier de votre lac ni dans celui de ses affluents.

## Y'A DES MOULES D'EAU DOUCE (CLAMS) DANS MON LAC!

### Dormez tranquille!

Ce n'est pas d'hier qu'on trouve des moules dans nos lacs. Mais dans bien des cas, elles se font discrètes. La FAPEL ne s'étonne donc plus lorsque les villégiateurs s'énervent le jour où ils en découvrent dans leur lac. Sont-elles dangereuses? Est-ce mauvais signe pour un lac? Peut-on laisser nos enfants pêcher des moules? Les questions fusent de partout! **La vérité est que les moules d'eau douce sont signes d'un lac en santé. C'est lorsqu'elles disparaissent qu'il faut commencer à s'inquiéter.** Mais comment vivent-elles? Qu'elle rôle jouent-elles dans un lac? Saviez-vous que les moules d'eau douce peuvent nous aider à comprendre la vraie nature de nos lacs?



**Et s'il n'y en a plus... Ça devient plus inquiétant !**

## LE FORUM NATIONAL SUR LES LACS

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, en collaboration avec le Regroupement national des 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec, a organisé, pour la première fois à l'échelle provinciale, un forum traitant de la problématique des lacs au Québec.

Rassemblant les gestionnaires du territoire, les usagers et les experts, ce forum visait à déclencher un mouvement provincial de résolution de problèmes liés à l'état de santé des lacs, lequel constitue un enjeu majeur sur les plans écologique, social et économique dans une majorité de régions du Québec. L'événement s'est tenu les 8 et 9 juin 2006, à Sainte-Adèle dans les Laurentides.

Plus de 300 personnes s'y sont rencontrées dont :

- Les gestionnaires municipaux du territoire
- Les usagers : associations de lacs, riverains, groupes environnementaux
- Les experts, spécialistes, praticiens, chercheurs
- Les promoteurs, développeurs, entrepreneurs et agents immobiliers
- Les organismes gouvernementaux et ministères

### Le forum a traité des thématiques suivantes :

- Les exigences physiques de leur protection
- Les paliers et les modalités de juridiction
- L'aménagement, la gestion et la protection des territoires lacustres
- Les impacts économiques, financiers et sociaux



- La nature des conflits d'usages et les modes de résolution
- L'accessibilité aux plans d'eau

### Le bilan du forum

Réunis pendant deux jours, plus de 300 usagers, scientifiques, experts et gestionnaires du territoire tant municipaux que provinciaux, venus de toutes les régions du Québec, ont fait le constat suivant :

- Les lacs du Québec constituent un patrimoine collectif et un capital naturel inestimable qu'il est urgent de protéger et de valoriser;
- Des menaces sérieuses pèsent à l'égard de leur état de santé et plusieurs sont déjà fortement dégradés, particulièrement dans le sud du Québec;
- L'ignorance des exigences de protection des lacs de la part des utilisateurs et des gestionnaires, des déficiences importantes dans l'application des lois et règlements ainsi que les méthodes et pratiques des secteurs agricole et forestier de même que dans l'industrie du tourisme et de la villégiature constituent les principales causes de la dégradation des milieux lacustres;
- Des solutions existent. Certaines sont simples d'exécution et peu coûteuses à implanter;
- Ce sont principalement les groupes environnementaux ainsi que les regroupements de citoyens et de riverains qui assument présentement le leadership en ce domaine bien que l'application des lois, règlements et pratiques relève principalement des autorités municipales et provinciales;

- L'engouement pour les lacs entraîne d'autres conséquences, de nature sociale et économique, dont il faut rapidement s'occuper, soit l'augmentation du coût des propriétés riveraines, l'harmonisation des relations entre les populations locales et les néo-ruraux, l'accessibilité aux lacs et l'augmentation des conflits d'usage.

Pour la suite

Les congressistes ont convenu qu'il fallait maintenant passer à l'action en assurant:

- La mise à jour des connaissances sur l'état de santé et les outils de protection;
- La diffusion de ces connaissances et de ces outils auprès des agents responsables;
- La clarification du partage de responsabilités et du rôle des acteurs;
- L'application urgente de solutions durables et la mise en œuvre d'un programme d'action à l'échelle du Québec.

### Notre association

Vous comprendrez à cet égard l'importance que revêt l'association pour la protection du lac Jally. Notre association œuvre depuis de nombreuses années déjà à assurer la protection de cet environnement unique. Des gestes très importants ont été posés au cours de ces années. Mais puisque la pression sur cet environnement demeure constante, l'Association effectue régulièrement un suivi des indicateurs de l'état de santé du lac. Quelques-uns de ces indicateurs, dont la couleur et la transparence de l'eau, seront notés au cours de l'été.

*Danielle Cloutier, vice-présidente*

## PLANTER UN ARBRE !

### Pourquoi ?

Parce que c'est beau ! Bien sûr ! Mais c'est aussi parce que c'est un geste important pour aider la planète à mieux respirer.

« À maturité, un arbre de grandeur moyenne absorbe chaque année 12 kilos de gaz carbonique et rejette de l'oxygène pour une famille de 4 personnes.

La Fondation canadienne de l'arbre a d'ailleurs commencé le repiquage de 17 000 arbres dans l'Estrie au bénéfice des compagnies qui veulent neutraliser leurs émissions ou faire un geste vert, comme Caron Industries, de Montmagny. L'ONU a lancé une campagne pour la plantation d'un milliard d'arbres cette année pour lutter contre la déforestation et réduire les GES ».

*Source, Le Soleil, mai 2007*



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et COTISATION**  
**2 actions essentielles pour la préservation «notre» lac Jally!**